



Schwenheim, le 20 Avril 2018 18h00 – 20h00

Examen du certificat d'Etudes Primaires Canton de Marmoutier



Le Certificat d'études primaires était un diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement primaire élémentaire en France. C'est le 20 août 1866, sous l'impulsion du ministre de l'instruction publique Victor DURUY, qu'une circulaire met en place un certificat d'études primaires.

Jules FERRY, par la loi du 28 mars 1882, rend l'instruction primaire obligatoire de 6 à 13 ans et l'article 6 précise : "Il est institué un certificat d'études primaires; dès l'âge de 11 ans, les enfants pourront se présenter." Mais tout le monde n'était pas autorisé à le passer. Ce sont les enseignants qui décidaient d'y présenter les élèves qui avaient le plus de chance de le réussir.

En 1936, la loi Jean ZAY, prolonge l'instruction obligatoire jusqu'à 14 ans. En 1946, le certificat d'études primaires s'adresse prioritairement aux élèves qui ne sont pas entrés au collège ou dans un cours complémentaire. La réforme de 1959 du ministre de l'Education Nationale, Jean BERTHOIN, prolonge l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans. Les classes de fin d'études primaires disparaissent peu à peu.

En 1972, le certificat d'études primaires ne s'adresse plus qu'aux adultes. Le 28 août 1985, par le décret n° 89-607 le CEP est supprimé.

L'examen se passe en une journée, au chef-lieu du canton et comprend les épreuves suivantes :

- une rédaction * une épreuve d'orthographe une épreuve de calcul * une épreuve de sciences * une épreuve d'histoire et géographie * une épreuve de calcul mental, une épreuve de lecture * une épreuve de chant ou récitation (la Marseillaise, le chant des Partisans, le chant du Départ) * une épreuve de dessin, de travaux manuels ou couture * l'écriture est évaluée sur 5 points

Pour être reçu, il faut n'avoir eu zéro ni en orthographe, ni en calcul, avoir obtenu la moyenne à l'ensemble rédaction-orthographe-calcul-sciences, avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves.

Inscription obligatoire

Coupon réponse à renvoyer au plus tôt

Participation aux frais par candidat 5€

(pot de l'amitié, diplôme,)

Encaissement du chèque = inscription

Date limite d'inscription : 5 avril 2018

Lieu: salle communale Schwenheim

Parking



Association Patriotique
« Pro - Patria »

Accueil: 17h30 -18h00

18h00 début des épreuves

Dictée –Français- Calcul

Histoire Géographie

Sciences

Instruction Civique

20h30 Pot de l'amitié

À l'issue résultats

Correction épreuves – Professeurs des Ecoles ayant fait passer les épreuves du Certificat – résultats confidentiels

Contact: 06 89 05 50 99 association.pro-patria@orange.fr

à détacher et renvoyer à : Association Valeurs de la République – Alsace Moselle – Pro/Patria 150, rue Principale 67440 Schwenheim avant le 5 avril 2018

Chèque de 5€ à l'ordre de « Association Pro-Patria » - l' encaissement du chèque vaut inscription (couvre les frais pot de l'amitié, fournitures, diplôme)

Renseignement obligatoire et lisible : Nom:

Prénom:

Email:

Téléphone fixe ou portable

Adresse: si différent du chèque

Facultatif (si souhait de figurer sur le diplôme) : date de naissance

Lieu de naissance